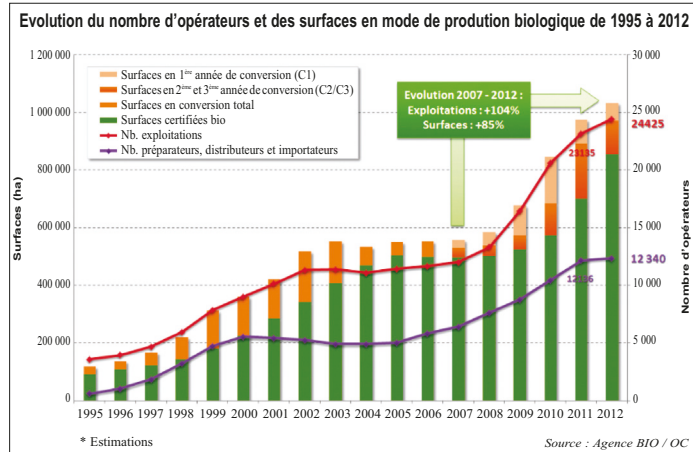


Zoom sur la production

Dans un contexte économique difficile, les Français se raccrochent à des valeurs fondamentales en matière d'achats. 71 % des consommateurs déclarent privilégier les produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable lorsqu'ils effectuent leurs achats ; ils étaient 66 % en 2011. Cette conscience environnementale croissante est en harmonie avec la montée en puissance de l'agriculture biologique en France et dans notre département.

Evolution de la production française



L'évolution des surfaces et du nombre d'exploitation bio depuis 18 ans.

Chaque plan de développement, accompagné de mesures incitatives, produit une accentuation du nombre de conversion.

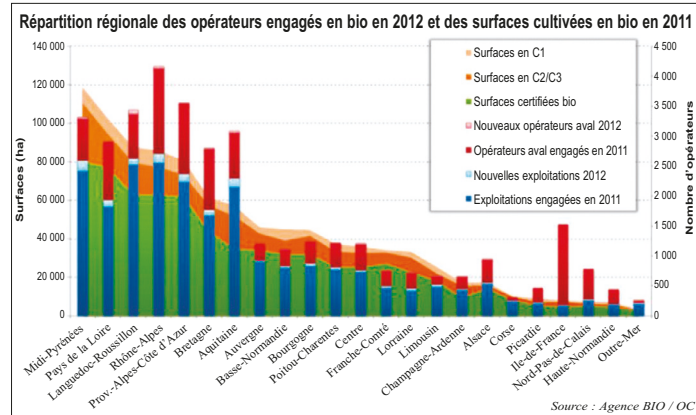
Fin 2012, 24 425 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à 2011 (1 290 exploitations supplémentaires). Les exploitations « bio » représentaient alors 4,7 % des exploitations agricoles en France.

Un développement continu, plus ou moins marqué suivant les filières.

Plus de 6 % des surfaces nationales sont cultivées en bio dans 4 secteurs. La part des surfaces conduites en mode de production biologique dans l'ensemble national ne cesse de prendre de l'ampleur. Elle est très variable suivant les cultures :

- plus du quart des surfaces pour les fruits à coque et pour les oliveraies,
- près du quart des surfaces dédiées à la production de légumes secs,
- près de 14 % pour les plantes aromatiques,
- près de 8 % du vignoble,
- elle se situe en dessous de la moyenne dans le secteur des grandes cultures.

Un développement dans toutes les régions mais des situations très contrastées.



Rhône-Alpes est la première région de France en terme d'exploitations bio (2 704 exploitations), suivie de la région Languedoc-Roussillon (2 633 exploitations) et de Midi-Pyrénées (2 600 exploitations). Près de la moitié des surfaces consacrées à la production bio en France est localisée

dans 5 régions et près d'1/3 des surfaces dans trois régions :
 - Midi-Pyrénées (125 400 ha),
 - Pays de la Loire (107 623 ha) et
 - Languedoc-Roussillon (93 653 ha) et devient la troisième région française en terme de surfaces bio.

Pour tout complément d'information, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques Emilie BOUE, Jean ARINO – Tél. 05.62.61.77.13. ou sur notre site : www.gers-chambagri.com

française et la filière gersoise

Les caractéristiques de la filière bio dans le Gers

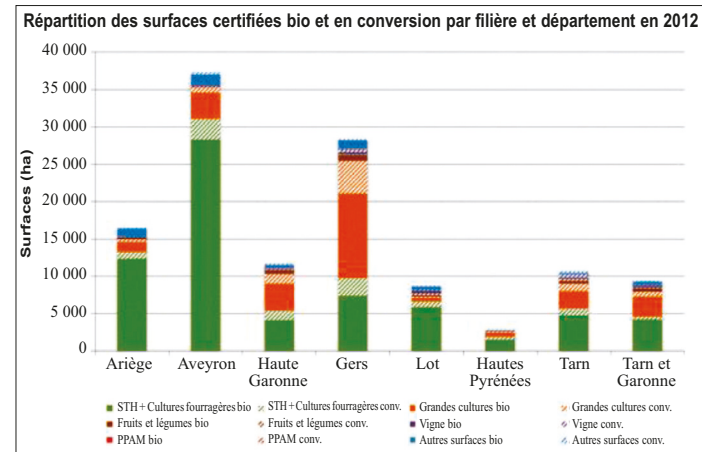
En 2012, le Gers est le 4^{ème} producteur français en terme de surfaces (bio et conversion).

Palmarès départemental 2012 (20 premiers départements)

Nb. Producteurs 2012	Surfaces bio + conversion 2012	Part dans la SAU totale * en 2012	Nb. Opérateurs aval 2012
26 DROME	964	44	17,1%
36 GARD	794	12	16,5%
84 VAUCLUSE	753	26	16,5%
34 HERAULT	669	32	16,3%
33 GIRONDE	592	11	15,4%
24 DORDOGNE	616	40	13,1%
44 LOIRE-ATLANTIQUE	583	13	12,5%
49 MAYENNE-ET-LOIRE	567	34	12,1%
32 GERS	560	40	12,0%
47 LOT-ET-GARONNE	554	54	11,4%
07 ARDECHE	543	35	11,1%
13 BOUCHES-DU-RHONE	539	85	10,8%
66 PYRENEES-ORIENTALES	515	81	10,5%
11 AUDE	514	84	10,2%
28 FINISTERE	479	47	10,0%
12 AVEYRON	455	48	9,9%
22 COTES-D'ARMOR	451	89	7,1%
35 ILLES-DE-FRANCE	449	24	7,0%
82 VAR	409	59	6,4%
56 MORBIHAN	301	22	6,2%

Source : Agence BIO/OC ; Agreste 2012

En 2012 avec plus de 60 % de la SAU bio consacrée aux grandes cultures, le Gers se place au premier rang céréalier des départements bio de Midi-Pyrénées et de France.



Des méthodes et des techniques reconnues

Dans notre département de coteaux, l'agriculture biologique a vu le nombre de ses producteurs se multiplier en 20 ans : 44 producteurs en 1989 à 650 en 2013. Les producteurs respectent des principes, méthodes et techniques confirmés.

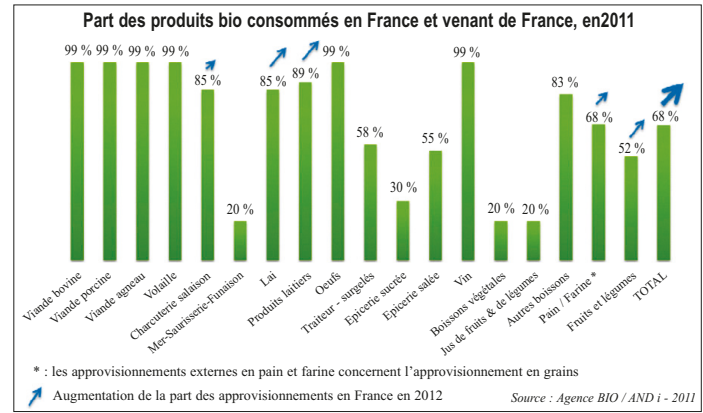
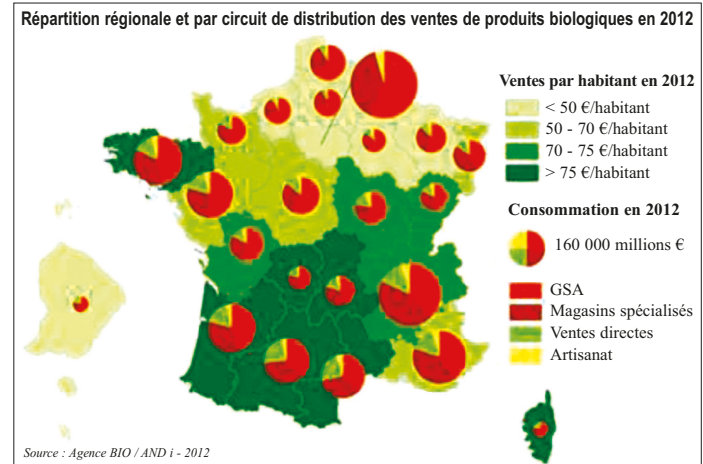
- **Méthodes :** La prévention, la gestion des risques, l'anticipation demeurent les méthodes les plus employées. En effet, les solutions curatives de l'agriculture biologique se limitent aux traitements sanitaires : lutte biologique, lutte physique, lutte chimique naturelle.
- **Des techniques et des technologies modernes :** Si le faux semis, le décompactage contre les vivaces, le binage et l'étréillage sont bien connus, d'autres solutions existent. Le désherbage thermique, l'écroutage, le binage assisté par caméra de guidage, sont autant d'adaptations innovantes.



Un marché en augmentation dans tous les secteurs de produits

Un marché qui représente plus de 4,1 milliards d'euros en 2012 avec 4 milliards d'euros pour la consommation à domicile et 169 millions d'euros pour la restauration collective.

La production bio se développe pour répondre aux attentes des consommateurs. En 2012, 83 % des ventes ont été réalisées via les grandes surfaces et les magasins spécialisés bio, 12 % directement du producteur au consommateur et 5 % par les artisans-commerçants.



En écho à cette dynamique de fond de la consommation de produits bio en France, la production certifiée bio a fortement augmenté en 2012. Cette importante progression permet à la filière de développer ses approvisionnements en France.

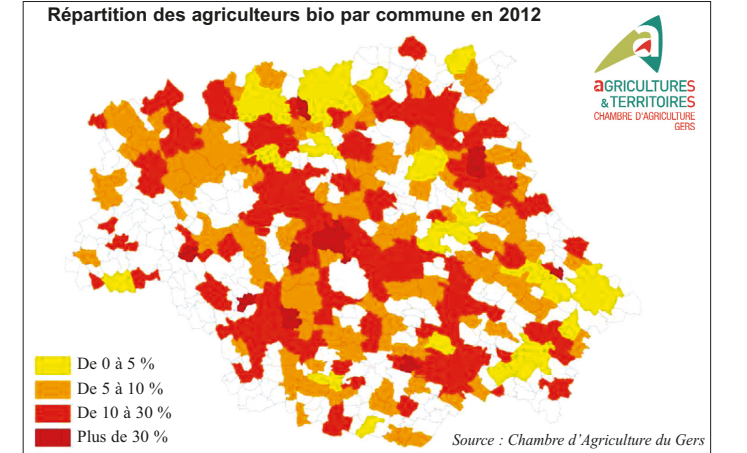
Une surveillance approfondie

Pour commercialiser leurs produits comme étant issus de l'agriculture biologique, les agriculteurs et les entreprises de collecte, de transformation et de distribution doivent **obligatoirement faire contrôler et certifier leur activité par un organisme agréé. De plus, ils doivent notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.** Des contrôles approfondis et inopinés sont réalisés par les organismes certificateurs. Ceux-ci ont pour mission de s'assurer que la réglementation européenne en agriculture biologique est bien respectée.

Les contrôles portent sur l'ensemble du système de production (parcelles, troupeaux, pratiques de culture et d'élevage, lieux de stockage, transformation, étiquetage, comptabilité...). Chaque opérateur engagé est contrôlé une à deux fois par an suivant son activité. En 2012, plus de 60 000 contrôles sur place ont ainsi été réalisés par les organismes certificateurs. Des prélèvements pour analyses sont également effectués par sondage afin de vérifier la non utilisation de produits interdits (pesticides, OGM...).



La répartition des agriculteurs bio du Gers reste homogène avec la commune de Simorre qui est en haut du palmarès départemental.



Etat des lieux gersoises par filières

Filière	Nb. producteurs	Production	Vente directe	Circuits courts	Circuits longs
Maraîchage	56 producteurs	70 ha	70 %	20 %	10 %
Légumes plein champs	13 producteurs	99 ha	5 %	10 %	85 %
Arboriculture	12 producteurs	80 ha	30 %	10 %	60 %
Poulet de chair	20 producteurs	250 000 poulets	5 %	20 %	70 %
Poules pondeuses	21 producteurs	8 millions d'œufs	10 %		90 %
Ovin viandes	44 éleveurs	3200 brebis		60 %	40 %
Ovin lait	4 éleveurs	347 brebis		100 %	
Bovin lait	6 éleveurs	256 vaches		15 %	85 %
Bovin viande	65 éleveurs	2520 vaches		80 %	20 %
Viticulture	44 producteurs	479 ha		10 %	90 %
Grandes cultures	377 Producteurs	16 039 ha			100 %

Source : Chambre d'Agriculture du Gers

Les filières bio dans le Gers s'organisent pour répondre à la demande. Parmi les démarches structurées nous pouvons citer celles des grandes cultures, viticulture et de l'aviiculture avec l'implication des coopératives et des opérateurs de la filière gersoise. Malgré des efforts récents, la filière viande peine à se structurer. A l'heure actuelle, la seule solution reste la valorisation de leur production en circuit court, somme toute limitée et contraignante.

La Chambre d'Agriculture intervient à vos côtés

- Aujourd'hui de multiples compétences concourent à l'accompagnement des porteurs de projet de conversion notamment sur :
- Aide à l'élaboration du projet
 - Aide au choix des équipements et du matériel
 - Aide au montage des dossiers de financement des investissements
 - Audit individuel de l'exploitation (plan stratégique)
 - Appui technique pour les jeunes agriculteurs et pour tous les producteurs
- Les actions techniques menées peuvent être de nature complémentaire pour les producteurs :
- Formation à la conversion
 - Démonstrations de matériels
 - Journées techniques par filières
 - Visites d'essais.
- La Chambre d'Agriculture du Gers, garante de l'intérêt de tous les producteurs, a choisi depuis 20 ans d'aider à l'émergence de ce type de production tant pratiqué par des générations passées.

La Chambre d'Agriculture diffuse chaque année des référentiels - résultats économiques, des conseils de saison sur la *Volonté Paysanne* mais aussi sur le site internet www.gers-chambagri.com - rubrique agriculture biologique.